



TARIFS ADHERENTS 2025 TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

1/ Frais d'adhésion

Pour que l'adhésion au SSTIB soit effective, tout nouveau membre adhérent est tenu au paiement des frais d'adhésion dont le montant est fonction des effectifs de l'adhérent suivis par le SSTIB.

Les frais d'adhésion sont réglés en une fois, au moment de l'adhésion. Pour l'année 2025, ces frais sont fixés à :

- 5,00 € HT par salarié
- Un coût plancher de 50 € HT par entreprise adhérente
- Un coût plafond de 2000 € HT par entreprise adhérente

2/ Cotisation forfaitaire annuelle

Le montant de la cotisation 2025 est fixé au prorata de l'effectif salarié inscrit au 1^{er} décembre de l'exercice précédent. Elle est réglée en totalité au 1^{er} janvier sur présentation de facture.

Pour l'année 2025, la cotisation forfaitaire annuelle est maintenue à 137.50 € HT.

3/ Tarifs des prestations spécifiques supplémentaires

- Visite d'embauche des auxiliaires de vacances, de l'alternance : 50 € HT
- Prestations supplémentaires de l'IPRP : 300 € HT par demi-journée (principalement forums)
- Autres prestations :

Questionnaire mis en place à la demande d'une entreprise et réalisé par l'équipe pluridisciplinaire : 20 € HT par questionnaire et par salarié

Forum divers : Devis établi en fonction des prestations souhaitées

- Absence non justifiée dans les 48 h précédant le rendez-vous médical : 50 € HT

Tout ajustement de la tarification qui serait rendu nécessaire dans un cadre budgétaire, fait l'objet d'une présentation à la Commission de Contrôle et d'une ratification par le Conseil d'Administration.